

## Examen des déclarations d'intérêt pour les contre-mesures médicales pour lutter contre la COVID-19 du FSI

### Mandat : Examineur de l'équipe de travail sur la COVID-19 du FSI

#### INTRODUCTION

Le 23 avril 2020, le premier ministre du Canada a annoncé plus d'un milliard de dollars pour appuyer une stratégie nationale de recherche médicale visant à lutter contre la COVID-19. Ce montant 600 millions de dollars sur deux ans, par l'entremise du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI), pour appuyer les essais cliniques de vaccins et de thérapies contre la COVID-19 menés par le secteur privé, et les possibilités de biofabrication au Canada.

#### MANDAT/OBJECTIF

Au sein de l'équipe de travail sur la COVID-19 du FSI, vous travaillerez avec des comités composés de représentants du programme du FSI, d'examineurs du secteur de l'industrie d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et de spécialistes en la matière de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), de Santé Canada, du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour appuyer l'examen des déclarations d'intérêt (DI) sur les contre-mesures médicales (CMM) dans la première partie du processus en deux phases du FSI. L'examen des DI sur les CMM aidera à éclairer la décision du ministre d'ISDE sur les demandeurs à inviter à la deuxième phase du processus.

À titre d'examineur de l'équipe de travail, vos connaissances et votre expertise pertinentes seront mises à profit pour appuyer le processus d'évaluation en fournissant des commentaires sur les éléments suivants en ce qui a trait à l'avancement des CMM contre la COVID-19 : stade de développement et échéancier des essais cliniques et des résultats, ampleur de l'incidence potentielle de l'intervention sur la COVID-19, mérite technique et scientifique, coûts/échéancier et état de préparation, force des promoteurs, source d'innovation, et l'accès aux médicaments et à la fabrication pour répondre à la demande intérieure au Canada.

#### RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Chaque examineur de l'équipe de travail sera affecté à un certain nombre de DI sur les CMM, en fonction de ses connaissances et de son expertise pertinentes, en compagnie d'autres examineurs. Pour chaque DI sur les CMM à laquelle ils sont affectés, les examineurs de l'équipe de travail devront effectuer les activités suivantes :

1. **Évaluation individuelle** : Effectuer une évaluation individuelle préliminaire à l'aide de la grille d'évaluation fournie en faisant preuve de jugement et en tenant compte du bien-fondé et du potentiel de la proposition, conformément aux critères d'évaluation établis, et en fonction des connaissances et de l'expertise pertinentes. Cette évaluation individuelle doit être effectuée avant les réunions de consensus du groupe.
2. **Évaluation de groupe** : Participer à une réunion de consensus de groupe avec d'autres membres de l'équipe de travail affectés aux mêmes DI sur les CMM admissibles pour préparer une évaluation finale de la proposition. Dans le cadre de ce processus, on s'attend à ce que chaque examineur de

l'équipe de travail participe à une discussion de groupe dirigée et à ce qu'il soit responsable d'apporter une contribution constructive et collaborative à la discussion, y compris des interventions pour s'assurer que les autres membres de l'équipe de travail sont bien informés du sujet ou de la question en ce qui a trait à leur domaine d'expertise. Peu de temps après l'évaluation de groupe, on s'attend à ce que les examinateurs de l'équipe de travail présentent une grille d'évaluation définitive pour chacune des DI sur les CMM qui leur ont été attribuées.

Une grille d'évaluation sera fournie à chaque membre de l'équipe de travail. Elle comprendra des critères d'évaluation, des instructions et des modèles. On s'attend à ce que tous les membres de l'équipe de travail répondent aux besoins des responsables du programme du FSI en ce qui a trait aux exigences de préparation, à l'achèvement des évaluations, et répondent à toutes les questions nécessaires pour finaliser le processus d'évaluation.

Les considérations des examinateurs de l'équipe de travail feront partie de la trousse d'évaluation fournie au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie par ISDE pour éclairer sa décision sur l'équilibre des considérations. Les considérations des examinateurs de l'équipe de travail peuvent également être utilisées par les responsables du programme du FSI pour éclairer la rétroaction aux demandeurs afin de leur permettre de mieux s'aligner sur les objectifs et les exigences du programme.

## **EXPÉRIENCE ET CAPACITÉS**

On s'attend à ce que les examinateurs de l'équipe de travail possèdent des **connaissances et une expertise** liées à l'industrie des sciences de la vie, et/ou des vaccins ou des traitements thérapeutiques, auxquels ils peuvent participer en tant que membres de l'équipe de travail. Les examinateurs de l'équipe de travail doivent également posséder des connaissances qui couvrent un spectre pancanadien, y compris une compréhension des entreprises et d'autres intermédiaires en innovation partout au Canada qui sont des chefs de file dans l'industrie des sciences de la vie, ainsi que des technologies et stratégies applicables qui sont actuellement déployées par les entreprises ou qui pourraient être élaborées ou appliquées pour faire progresser les CMM pour lutter contre la COVID-19.

En plus des connaissances et de l'expertise pertinentes, les exigences suivantes sont également attendues :

- Accès à un réseau de personnes-ressources de votre ministère et/ou des secteurs pertinents sur lesquels vous pouvez compter pour valider ou chercher de l'information, au besoin.
- Compréhension du FSI et de ses objectifs, y compris les résultats et les avantages prévus pour le Canada.
- Expérience liée aux processus de demande et d'examen des programmes, et capacité de s'adapter pour participer à diverses activités, de la présélection de l'admissibilité aux évaluations individuelles et de groupe.

## **ÉCHÉANCIER ET ENGAGEMENT**

Les examinateurs de l'équipe de travail devront travailler à distance pendant environ trois ou quatre jours, à compter de la semaine du 5 mai 2020. On pourrait aussi vous demander de participer à d'autres séries d'examens au cours des prochaines semaines.

Les examinateurs de l'équipe de travail doivent également être disponibles pour participer à des téléconférences, au besoin, afin de régler les derniers détails ou d'apporter des précisions sur leurs considérations.

Il serait idéal que les examinateurs de l'équipe de travail soient également disponibles à mesure que le processus progressera au cours des prochaines semaines afin d'appuyer l'évaluation des soumissions complètes (phase II) et les négociations des modalités.

### **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Tout conflit d'intérêts doit être divulgué par écrit à l'équipe du FSI dès qu'il survient (p. ex. avant d'accepter le rôle d'examineur de l'équipe de travail, à la réception de soumissions particulières devant être examinées). Ces communications et mesures de conformité doivent être documentées et conservées au dossier.